

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MAI 2026

**Délibération n°2026.05.079.B**

**Protocole d'accord transactionnel pour la prise en charge de frais suite à un  
dommage matériel causé au véhicule d'un tiers rue Tourgarnier à Angoulême**

**LE DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 06 mai 2026

**Secrétaire de Séance**: Eric BIOJOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents** : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Gérard ROY à Gérard DESAPHY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026\_05\_79B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.05.079.B**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUITE A UN DOMMAGE MATERIEL CAUSE AU VEHICULE D'UN TIERS RUE TOURGARNIER A ANGOULEME**

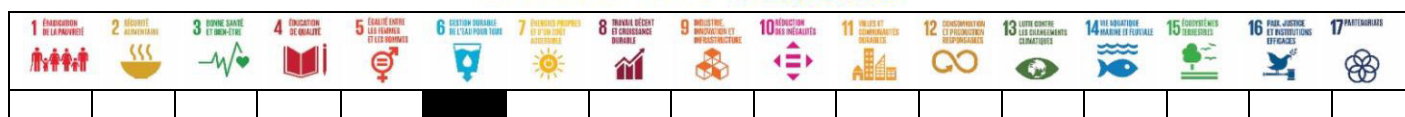
**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20199 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

**ODD 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU**

Dans le cadre de travaux d'assainissement réalisés le 6 décembre 2025, un incident est survenu au niveau de la rue de la Tourgarnier à Angoulême. En raison des précipitations, la couche de roulement provisoire n'a pas tenue, ce qui a favorisé l'apparition d'un trou au niveau de la chaussée dû à la fréquence des passages des véhicules dans ce secteur. Un dégât matériel a été occasionné sur le véhicule d'un tiers.

Au vu du dommage consécutif à cet incident imputable à GrandAngoulême et conformément à l'article 1242 al.5 du code civil, un protocole transactionnel est proposé au tiers concerné afin de régler intégralement la facture pour la réparation de son véhicule, qui s'élève à 170 €.

En contrepartie, le tiers renonce à toute demande indemnitaire complémentaire.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le recours à la transaction afin de mettre un terme au différend opposant GrandAngoulême et le tiers demandeur, sur la base de concessions réciproques mentionnées ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer le protocole transactionnel afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026\_05\_79B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026

**D'IMPUTER** la dépense au budget assainissement – article 6588.

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026\_05\_79B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026